

capables de présider aux études et d'exercer la direction disciplinaire. Aussi l'on peut dire qu'il n'existe pas un seul séminaire où l'éducation des élèves soit absolument complète ; et cela alors que le gouvernement civil et de nombreux protestants n'épargnent aucune dépense, ni aucun travail pour donner à toute la jeunesse une distinguée et brillante instruction.

On voit donc combien il est opportun, combien il est important pour le salut public d'établir dans les Indes orientales des collèges où de jeunes enfants du pays, grandissant pour l'espoir de l'Eglise, soient instruits dans toutes les branches de la science et soient formés à ces vertus sans lesquelles les fonctions sacrées ne peuvent être exercées ni saintement, ni utilement. Après avoir écarté les causes de dissentiments par un concordat, après avoir ordonné l'administration des diocèses par la hiérarchie ecclésiastique, Nous est donné, selon Notre désir, de pourvoir convenablement à l'éducation des clercs, Nous aurons posé comme le couronnement de l'œuvre. Car, les séminaires une fois fondés, comme Nous l'avons dit, Nous aurions l'assurance d'en voir sortir en grand nombre des prêtres capables, qui répandraient au loin la lumière de la piété et de la doctrine et qui emploieraient avec intelligence les ressources de leur zèle à propager la vérité évangélique.

Pour une œuvre si noble et qui doit être le salut d'une infinie multitude d'hommes, il convient que les européens prêtent leur concours ; d'autant plus que Nous ne pouvons suffire seul à la grandeur des dépenses. Il est du devoir des chrétiens de considérer comme leurs frères tous les hommes, en quelque pays qu'ils habitent, et de n'estimer personne étranger à leur charité, surtout lorsque le salut éternel du prochain est en cause.

C'est pourquoi, Nous vous demandons instamment, Vénérables Frères, de seconder de toutes vos forces Nos intentions et Nos efforts. Faites connaître la situation de la religion catholique dans ces lointains pays ; faites comprendre au peuple qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour les Indiens ; que cette conviction pénètre surtout ceux qui pensent qu'on ne peut mieux employer l'argent qu'en œuvres de bienfaisance.

Nous avons la certitude que Nous n'aurons pas vainement imploré la générosité de vos peuples. Si les libéralités dépassaient les dépenses nécessaires pour les collèges en question, Nous veillerions à ce que le surplus des sommes recueillies fût appliqué à d'autres œuvres utiles et pieuses.

Comme augure des dons célestes et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons affectueusement, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 juin 1893, la seizième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.